

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 175 Subvention (145.000 euros) et convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui Ipropose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Paris Ateliers, 16, quai des Célestins 75004 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 145.000 euros est attribuée à l'association Paris-Ateliers, 16 quai des Célestins – 75004 Paris afin de participer au financement des travaux de rénovation de certains de ses sites. (2013_07903 / 20271).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 145.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 13 V00458 DAC.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.